

CONSEIL MUNICIPAL
- Compte rendu de la séance du 14 novembre 2013 –

Présents : 22 conseillers

Absents : GLOAGUEN Cédric (procuration FLOCH Marianne).

Mme RIVIERE Yvonne a été élue secrétaire.

1/ Délibération portant renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2014 du contrat de capture et de gestion de la fourrière animale qui lie la commune au groupe SACPA Chenil Service pour une durée totale de 4 ans. Le montant forfaitaire annuel, révisable tous les ans à la date anniversaire, est de 0,734 € H.T. par habitant et par an.

2/ Discussion et vote à l'unanimité d'avenants au marché de construction de la salle multifonctions :

- **Lot n°1 – VRD / terrassement – Attributaire : SAS LE PAPE**

Nature des travaux :

- Compléments réseaux eaux usées / gaz / électriques / eaux pluviales
- Fourniture et pose de massifs de candélabres

Considérant que le montant initial du marché est de 82 000,00 € H.T..

Après avenant, il s'élève à 87 020,21 € H.T., soit une augmentation de 6,12 %.

- **Lot n°2 – Gros œuvre – Attributaire : Entreprise JONCOUR**

Nature des travaux :

- Sablage des voiles avec béton teinté

Considérant que le montant initial du marché est de 290 000,00 € H.T..

Après avenant, il s'élève à 316 335,36 € H.T., soit une augmentation de 9,08 %.

- **Lot n°8 – Menuiserie bois – Attributaire : S.A.R.L. LAUTRIDOU**

Nature des travaux :

- Fourniture et pose d'un bloc porte sur local technique.

Considérant que le montant initial du marché est de 62 247,00 € H.T..

Après avenant, il s'élève à 62 759,00 € H.T., soit une augmentation de 0,82 %.

- **Lot n°13 – Plomberie / Sanitaires – Attributaire : Entreprise DILOSQUER**

Nature des travaux :

- Fourniture et pose de deux caniveaux de douche et de 3 vidoirs muraux.

Considérant que le montant initial du marché est de 23 401,00 € H.T..

Après avenant, il s'élève à 26 074,00 € H.T., soit une augmentation de 11,42 %.

3/ Délibération sollicitant l'inscription au programme 2014 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) du projet de construction de la salle multifonctions – 2^{ème} tranche

4/ Délibération portant modification du contrat « enfance jeunesse » signé entre la commune et la caisse d'allocations familiales par adjonction d'une action (création d'une ludothèque) éligible à la prestation de service enfance et jeunesse.

5/ Délibération attribuant l'aide au ravalement des façades, pour un montant total de 1 572,50 euros.

6/ Discussion et vote de subventions exceptionnelles pour l'organisation de manifestations estivales :

- Association Les Gars de Plomeur pour l'organisation de la fête de l'été du 14 août : 434,00 €
- Centre d'éducation canin pour la soirée irlandaise du 7 août : 317,00 €

7/ Discussion et vote à l'unanimité de la décision modificative n°2 –budget général- par inscription de 62 000,00 euros en section de fonctionnement :

- En dépenses à l'article 64131 / chap 64 (rémunérations) : 10 000,00 €
- En dépenses à l'article 64168 / chap 64 (autres emplois d'insertion) : 5 000,00 €
- En dépenses à l'article 6451 / chap 64 (cotisations à l'URSSAF) : 18 500,00 €
- En dépenses à l'article 6488 / chap 64 (autres charges) : 1 500,00 €
- En dépenses à l'article 6558 / chap 65 (autres contributions obligatoires) : 17 000,00 €
- En dépenses à l'article 6574 / chap 65 (subventions de fonctionnement aux associations) : 10 000,00 €

- En recettes à l'article 74121 / chap 74 (dotation de solidarité rurale) : 54 000,00 €
- En recettes à l'article 7381 / chap 73 (taxe additionnelle aux droits de mutation) : 8 000,00 €

8/ Délibération autorisant la signature avec la préfecture d'un avenant à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et étendant le dispositif à l'ensemble des documents budgétaires.

9/ Discussion et vote à l'unanimité d'un fonds de concours de 72 000,00 euros à titre de participation de la commune au financement du projet de rénovation de l'A.L.S.H. – Le Malamok, engagé par la commune de Guilvinec.

10/ Par 20 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS (BUDINOT Maryvonne, SOURON Denis, GOUZIEN Marie-Thérèse), le conseil municipal a voté contre la demande de désaffiliation de la ville de Concarneau du centre de gestion du Finistère à compter du 1^{er} janvier 2014.

VU pour être affiché le 22 novembre 2013 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Léa LAURENT